

OFFICIALISATION DOCUMENTATION ETUDES OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION PAGE DE GARDE

Page 1/6

Sans restriction d'utilisation

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. PRÉSENTATION DU MODÈLE	2
4. RÉDACTION DE LA PAGE DE GARDE	3
4.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
4.2. INFORMATIONS PARTICULIÈRES	4
4.3. PAGE DES OBJETS ASSOCIÉS	5
5. EXEMPLES	6
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
6.1. HISTORIQUE	6
6.2. DOCUMENTS CITÉS	6
6.3. EQUIVALENT À :	6
6.4. CONFORME À :	6
6.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme définit le modèle de la page de garde du dossier d'Officialisation de Création ou de Modification (OCM) et précise les règles de rédaction correspondantes.

La définition et les règles d'application de l'OCM sont précisées par les normes A13 5020 et A13 5025.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- ANNEE MODELE (AM)
- AVANT-SERIE (AVS)
- DEMARRAGE SERIE (DMS)
- DIFFUSION ETUDES (DFE)
- DOMAINE PRODUIT – NOMENCLATURE - VEHICULE (PNV)
- ECHEANCIER DETAILLE DES ETUDES (EDE)
- INTERCHANGEABILITE DES PRODUITS
- MISE AU POINT DE FABRICATION (MPF)
- NOMENCLATURE
- NORME
- OBJET EDE
- OFFICIALISATION
- OFFICIALISATION DE CREATION OU DE MODIFICATION (OCM)
- PRODUIT
- SYSTEME COMMUN ETUDES (SCE)

